



Piller Benoît, Kubski Grégoire

Licenciements au SICHH

Cosignataires : 0	Date de dépôt : 29.01.21	DICS
-------------------	--------------------------	------

Dépôt

Le 28 janvier 2021, le SICHH annonçait des licenciements « préventifs ». Selon les déclarations du directeur du SICHH faites dans les médias, ces licenciements font suite à la décision du SEFRI de ne pas reconnaître le SICHH en tant que centre de compétences technologiques d'importance nationale pour la période 2021-2024. Pourtant à la suite de cette décision négative, le SICHH communiquait que le conseil d'administration étudiait « différentes pistes pour la suite avec l'intention de les activer rapidement »¹. Aujourd'hui, l'attitude semble tout autre puisque le licenciement préventif est annoncé.

Dans ses déclarations aux médias, le directeur mentionne le fait que « ce manque d'appui du Grand Conseil a pénalisé notre candidature » (*La Liberté* du 29 janvier 2021).

Dès lors, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il reçu la décision du SEFRI faisant suite à la demande de reconnaissance du SICHH comme centre de compétences ?
2. Dans l'affirmative, le Conseil d'Etat peut-il confirmer que les décisions du Grand Conseil ont influencé le résultat de l'analyse du SEFRI ?
3. Cette décision du SEFRI sera-t-elle mise à disposition des député-e-s ?
4. Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il sur le licenciement préventif des employé-e-s du SICHH ?
5. Le Conseil d'Etat va-t-il attribuer à l'Université de Fribourg et à ses projets de recherche les 7.5 millions initialement prévus pour le SICHH ? Ce montant resterait ainsi au bénéfice de la recherche dans notre canton.

¹https://www.sichh.ch/fileadmin/user_upload/starter.devhemmer.ch/Abouts_Us/Media_Center/Press_Releases_/Communique_de_presse_reconnaissance_SICHH_CCT_2020.12.21.pdf